

# GESTION & TRANSACTIONS IMMOBILIERES

S.P.R.L.



EXPERT-CONSEIL IMMOBILIER  
ETAT DES LIEUX  
EXPERTISES  
ESTIMATIONS  
RECEPTION TRAVAUX

ADMINISTRATION DE BIENS  
GERANCE IMMEUBLE  
GESTION PRIVATIVE

TRANSACTIONS IMMOBILIERES  
ACHAT - VENTE - LOCATION

MESURAGES PH/nd/2018/111

REF.:

Square François Riga, 1

1030 Bruxelles

Bruxelles, le 26 février 2018

CENTURY 21 EVER'ONE

info@century21everone.be

Madame, Monsieur,

Concerne : A.C.P. BAUWENS - **Vente appartement de M Smet**  
**Vos références : /**

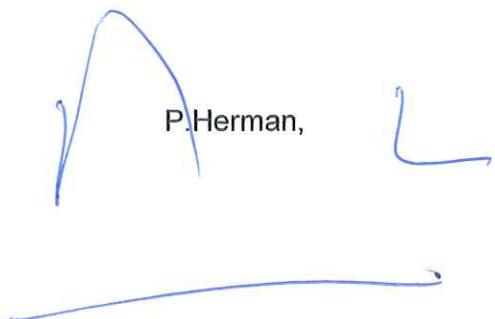
Suite à votre email du 23/2/2018, nous avons le plaisir de vous communiquer les renseignements demandés.

1. Coût des dépenses de conservation etc... décidées par l'assemblée générale antérieurement à la date de transmission, mais dont le paiement ne devient exigible que postérieurement à cette date : **Néant.**

- |  |                    |
|--|--------------------|
| 2. Frais liés à l'acquisition de parties communes :  | <b>N E A N T</b>   |
| 3. Dettes certaines à la suite de litiges :  | <b>N E A N T</b>   |
| 4. Procédures judiciaires en cours : dossiers de récupération de charges en cours : Mayne-Bertrand, Stommeleer, Mukuna, Andries, Debande, Geirnaert, Denizli   |                    |
| 5. Fonds de réserve : <b>40,5/10.000emes de 339525,87 €</b>  | <b>= 1375,08 €</b> |
| 6. Fonds de roulement <b>40,5/ 10.000emes de 675000€ (5 APPELS )</b>   | <b>= 2733,75 €</b> |
| 7. Arriérés de charges : <b>néant</b>  |                    |
| 8. Pas d'activité à risque dans la copropriété. Le bien décrit ne fait pas l'objet d'une inscription à l'inventaire des sols pollués. Pas de citerne à mazout. |                    |
| 9. Pas de travaux nécessitant un dossier d'intervention ultérieure à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2001   |                    |

Nous vous remercions de bien vouloir aviser le vendeur que les frais de transmission des informations visées par la loi sur la copropriété (200,00 €) lui seront imputés dans son décompte final de charges.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Herman," is positioned above a blue horizontal line.

**ATTENTION : Adaptation des statuts**  
Le Règlement de copropriété a été modifié selon les dispositions légales.  
Ces modifications ont été approuvées à l'unanimité sous seing privé et figurent au Point 9 du PV de l'assemblée générale (extrait) du 06 avril 2011 ci-joint.

*Documents transmis au Notaire de Clercq :*

- PV des AG 2015, 2016, 2017
- Bilan 31/12/2016
- Modifications du Règlement Général de Copropriété.
- Copie des décomptes de charges des exercices 2015 et 2016.